

actualités

L'édition canadienne

Pour mieux assurer la présence de l'édition canadienne dans les pays de langue française, l'Association pour l'exportation du livre canadien (Ottawa) et la Coopérative canadienne des éditeurs exportateurs (Montréal) viennent de constituer à Paris la société *Livres du Canada*. Celle-ci assure une liaison rapide entre les éditeurs canadiens et les libraires exerçant leur activité dans les pays francophones d'Europe et d'Afrique. Elle ne vend pas directement au public. La société dispose à Paris d'un stock permanent de quelque huit cents titres.

Films touristiques

La Cinémathèque de films touristiques canadiens a publié récemment son nouveau catalogue, qui propose quarante films (16 millimètres, couleur, son optique) sur toutes les régions touristiques

CANADA d'aujourd'hui

18 rue Vignon, 75009 Paris

Organe d'information des ambassades du Canada.

Janvier 1974, N° 26

Nos lecteurs sont priés de nous signaler leurs changements d'adresse (avec code postal); joindre la dernière étiquette d'expédition.

Photos: Canada Wide Feature Service Ltd., Commission de la capitale nationale, Dixie Photo Service, Information Canada | M. Mosher, Alain Marouani, Ministère de l'Industrie et du tourisme de l'Ontario, Montreal Star Canada Wide, Office national du film, Office du tourisme canadien, Ontario Science Centre.

Imprimé en Belgique par Brepols, Turnhout.

du Canada. Destinés à des projections non commerciales, les films sont prêtés gratuitement, mais les prêts ne sont consentis qu'en France métropolitaine. L'année dernière, les films touristiques ont fait l'objet de 7500 projections. Le nouveau catalogue et les films peuvent être obtenus auprès de la Cinémathèque de films touristiques canadiens (15 rue de Berri, 75008 Paris), du Cen-



tre culturel canadien (5 rue de Constantine, 75007 Paris) et des consulats généraux de Bordeaux (15 allée de Chartres) et de Marseille (24 avenue du Prado).

M. Jules Léger gouverneur général

Nommé gouverneur général du Canada en octobre dernier, M. Jules Léger prend ses fonctions ce mois-ci. Né en 1913 à Saint-Anicet (Québec), M. Léger a fait sa carrière dans la diplomatie. Il a été notamment directeur d'Europe au ministère des affaires



extérieures, ambassadeur au Mexique, secrétaire général du ministère, représentant permanent au Conseil de l'Atlantique-Nord, chef de la délégation canadienne à l'Organisation européenne de coopération économique, ambassadeur en Italie, en France (1964-1968), en Belgique et au Luxembourg (1973). De 1968 à 1973, M. Léger a été secrétaire général du secrétariat d'État du Canada, département ministériel dont les compétences sont d'ordre

culturel. Nommé par la reine sur l'avis du premier ministre du Canada, le gouverneur général est, en tant que représentant du souverain, le chef formel de l'exécutif : dans le domaine politique, il sanctionne les lois votées par le Parlement et agit sur l'avis du premier ministre. Sa responsabilité la plus importante consiste à « assurer constamment au pays un gouvernement » qui soit en état d'exercer le pouvoir avec l'appui de la Chambre des communes. Le gouverneur général, qui n'est en rien mêlé à la politique des partis, est le symbole de l'unité de la Confédération et de la permanence de ses institutions. Depuis qu'un premier gouverneur d'origine canadienne a été nommé (1952), la coutume veut que Canadiens anglophones et francophones alternent à cette fonction. C'est ainsi que les trois prédécesseurs de M. Léger ont été Vincent Massey (1952-1959), le général Vanier (1959-1967) et M. Roland Michener (1967-1974).

Immigration

A la date du dernier recensement général du Canada (1971), le pays comptait 3.295.500 immigrés sur 21.568.300 habitants, soit 15 p. 100 de personnes « nées à l'étranger ». Les chiffres montrent que la moitié des immigrés se sont installés dans l'Ontario, province la plus peuplée (7.700.000 habitants), 15 p. 100 en Colombie-Britannique (2.185.000 habitants) et 14 p. 100 au Québec (6.028.000 habitants). Sur les 53.200 habitants du Nord (Yukon et Territoires du nord-ouest), 4800 ont été enregistrés comme « nés à l'étranger ».

L'école de l'environnement

Le ministère de l'environnement a édité, à l'intention des élèves âgés de neuf à douze ans, un « cahier de travail pour les écoliers » intitulé *A l'assaut de la pollution!* Tiré à 1,3 million d'exemplaires, l'ouvrage (trente-deux pages) a été diffusé en octobre dernier dans tous les établissements scolaires du Canada. Après une introduction sur le thème « l'environne-

ment, c'est notre affaire » et sur la « couche de vie » (biosphère), il aborde les problèmes de la pollution de l'eau et de l'air, de la pollution par les « sons indésirables » et de la pollution des sols. Sur chacun de ces points, il requiert la participation de l'enfant en proposant dessins, jeux, mots croisés et commentaires. Le ministère de l'environnement a été créé en 1971 par regroupement des services spécialisés de plusieurs départements ministériels autour de l'ancien ministère des pêches et forêts.

Monnaie olympique

Quatre des vingt-huit pièces destinées à commémorer les Jeux olympiques de Montréal (juillet 1976) viennent d'être frappées par la Monnaie canadienne; les vingt-quatre autres seront fabriquées à intervalles réguliers, par séries de quatre, jusqu'à l'ouverture des Jeux. Ces pièces d'argent, qui auront toutes une valeur de 5 ou 10 dollars, seront vendues comme pièces de collection dans les établissements bancaires



et les bureaux de poste; elles auront cours légal au Canada. L'organisation des Jeux, que la municipalité de Montréal veut « économique », réclamera, prévoit-on, 310 millions de dollars (environ 1,33 milliard de francs français): 60 millions de frais de fonctionnement, qui devront être couverts par la recette des droits d'entrée et de retransmission radiotélévisée, et 250 millions d'immobilisations (constructions et équipements sportifs). C'est en vue d'assurer la couverture de cette dernière dépense que le gouvernement fédéral a autorisé, à la demande du Comité d'organisation des Jeux olympiques, l'émission de pièces de monnaie et de timbres-poste spéciaux ainsi que le lancement, soumis à l'accord des gouvernements provinciaux, d'une loterie nationale.